

Le GARD

www.gard.fr



Veille Info Elus

N°18
Octobre 2013

Veille juridique destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.3
Informations techniques	p.4
Travaux parlementaires	p.4

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- Le décret N° 2013-938 du 18 octobre paru au JO du 20 octobre 2013 précise les conséquences des **changements de modes de scrutin** pour les prochaines élections locales.

- La réponse à la question écrite N° 7232 du sénateur JL MASSON parue au JO du 17 octobre 2013 indique les **modalités de remplacement d'un siège au conseil communautaire** devenu vacant en regard des nouvelles règles de parité.

- La réponse à la question écrite N° 06545 du sénateur Ronan KERDRAON parue au JO du 19 septembre 2013 confirme que le seuil démographique pour **le remboursement des frais de propagande des élections municipales est abaissé à 1000 habitants**. Les candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés pourront obtenir le remboursement de leurs frais.

- Le Ministère de l'intérieur a édité **2 mémentos pour les candidats aux municipales de mars 2014**. L'un est spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants, l'autre concerne les communes de plus de 1 000 habitants.

- La réponse à la question écrite N° 25552 de la députée MJ ZIMMERMANN parue au JO du 15 octobre 2013 rappelle que **l'octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité à un élu ou à un agent** est de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante qui ne peut la déléguer à l'exécutif.

- La réponse à la question écrite N° 27234 de la députée MJ ZIMMERMANN parue au JO du 22 octobre 2013 rappelle que les communes n'ont pas obligation de **mettre à disposition des candidats des salles pour leurs réunions publiques**. Elles peuvent le faire, à titre onéreux ou gratuit, mais doivent veiller à respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant les mêmes conditions.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- La réponse à la question écrite N° 6353 du sénateur Hervé MAUREY parue au JO du 10 octobre 2013 confirme qu'est possible le **transfert à un EPCI** de la seule compétence scolaire relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements des écoles. Les compétences relatives aux services des écoles (achat du mobilier et des fournitures et gestion du personnel) peuvent être laissées à la commune.

- La réponse à la question écrite N° 7913 du sénateur JL MASSON parue au JO du 17 octobre 2013 indique que les mairies ne sont pas tenues de célébrer les **baptêmes républicains**, ces derniers n'étant prévus dans aucun texte législatif et n'ayant pas le caractère d'acte d'état civil.

- **L'Agence France Locale pour le financement des collectivités** a été créée le 22 octobre 2013. Un dossier réalisé par la Gazette des communes décrypte ses modalités de fonctionnement, et notamment celles portant sur l'adhésion des collectivités avec, pour ces dernières, le mode de calcul de l'apport initial en capital. Le document peut être récupéré auprès de Karine LOPEZ.

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

- Le Gouvernement a publié le 2 octobre 2013 **trois ordonnances pour faciliter la construction de logements**. La 1^{ère} permet de déroger aux règles d'urbanisme dans les territoires où l'on manque de logements (« zones tendues »). La 2^{ème} prévoit de garantir l'achèvement des travaux en cas de faillite du promoteur pour les VEFA. La 3^{ème} crée une procédure « intégrée » permettant de diviser par deux les délais nécessaires pour les projets qualifiés d'intérêt général.

- **La réponse à la question écrite N° 7677 du sénateur Roland POVINELLI parue au JO du 26 septembre 2013 précise que si les dépenses d'entretien de la voirie sont normalement à la charge des communes, il peut être imposé aux tiers dont la circulation des véhicules entraîne des détériorations anormales de verser des contributions spéciales. Ces contributions (en numéraire ou en prestation en nature) sont fixées dans le cadre d'accords amiables proportionnellement aux dégradations causées ou par le tribunal administratif sollicité par la commune. Dans ce dernier cas, la contribution est recouvrée comme en matière d'impôts directs.**

- L'avis N°367023 du Conseil d'Etat du 2 octobre 2013 précise que le **Maire peut refuser d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal une demande d'abrogation partielle ou totale du PLU** uniquement si les dispositions à supprimer sont légales. Dans la négative, il est tenu d'inscrire la question à l'ordre du jour pour que le conseil municipal, seul compétent, puisse prononcer l'abrogation des dispositions illégales.

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- L'Association des Maires de France demande au Gouvernement le maintien du taux de **TVA sur les déchets ménagers** à 7 % au lieu des 10 % annoncés pour le 1/01/2014. Dans son communiqué du 21 octobre l'association demande également la non remise en cause du taux réduit pour les **cantines scolaires**. Ces demandes interviennent dans un contexte où l'Etat a annoncé par ailleurs que le **fonds de compensation de la TVA** ne sera pas revalorisé malgré les hausses programmées des taux de TVA.

- **L'article 66 du projet de loi de finances pour 2014 prévoit la suppression de l'ATESAT (aide technique de l'Etat aux petites communes) dès le 1^{er} janvier 2014. L'Assemblée des Départements de France a annoncé le 21 octobre qu'elle souhaitait prendre le relais de cette aide technique dans le futur.**